



EN GREVE LE 23 MARS ET APRES ?

Dès l'annonce du recours au 49-3 par le gouvernement sur le projet de loi sur les retraites, véritable déni de démocratie, une onde de colères a provoqué de nombreuses actions spontanées ou organisées en quelques heures, afin de permettre à la population de continuer à faire entendre sa voix.

Cependant, au lieu d'écouter cette colère, le gouvernement a pris la décision de l'ignorer, voire de la réprimer. Pas de limite dans le mépris !

La motion de censure dite « transpartisane » a recueilli des voix de l'ensemble des groupes parlementaires et de non-inscrits. C'est la preuve que cette réforme minoritaire chez les salariés et parmi la population l'est aussi au sein du Parlement. Son rejet, à quelques voix près, ne change rien !

Rien n'entame la détermination des travailleurs, privés d'emplois, jeunes et retraités à rejeter, toujours aussi fortement, la réforme des retraites que tout le monde, sans exception, juge injustifiée, injuste et brutale.

L'intersyndicale et singulièrement la CGT appellent à amplifier la mobilisation, à prendre toutes les initiatives dans les entreprises, les administrations et les lieux de vie, pour porter, encore plus nombreux et plus fort, le rejet de la réforme des retraites.

**Une force
à vos côtés**

23 MARS

Le 23 mars et après si nécessaire, la CGT appelle les travailleurs actifs, retraités, privés d'emplois et la jeunesse à participer massivement aux grèves reconductibles et aux manifestations sur l'ensemble du territoire, toujours plus fort, jusqu'au retrait de la réforme et à leur donner une dimension historique.

MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES

RETRAITES

On lâche rien !



La CGT propose :

- Départ en retraite à 60 ans pour toutes et tous (hors départs anticipés pour les métiers pénibles)
- Revenir au calcul sur les 10 meilleures années pour le privé
- Conserver le calcul sur les 6 derniers mois pour le public étant donnée la trajectoire de leur rémunération
- Prise en compte des années d'études
- Concernant la pénibilité ; prise en compte des situations réelles de travail et reconnaissance de toutes les formes de pénibilité par grands corps de métiers
- Taux de remplacement minimum de 75%.
- Dans tous les cas, pas de pension inférieure au SMIC CGT (2000€) quel que soit le régime de retraite.
- Egalité entre les hommes et les femmes
- Cela inclut également les agriculteurs et pose la question de la juste rémunération de leur travail

IL Y A DES BORNES
A NE PAS DEPASSER



Gagner sur les retraites et agir pour l'augmentation des salaires

Fin 2022 et début 2023, forte des mobilisations qu'elle a mené, la CGT et ses syndicats ont gagné de nouvelles négociations salariales. Les délégués syndicaux au nom des salarié-es avec des mobilisations ou seulement des rapports de force établis, ont obtenu des avancées significatives en termes de pouvoir d'achat. Renforcer le syndicalisme dans son entreprise c'est se donner un outil de lutte pour améliorer les conditions de travail et les salaires. Quelques exemples :

ISOVER : 6,5 % (5,2 + 1,3) d'augmentation et Prime vacance
SEVA : 6 % (4+1+1) en plus et prime de vacance
Framatome : 6,2%
APERAM : 5% avec un talon de 150 €
OXXO : 5 % ouvrier et 4 % cadre :
Ormapost : 5,7 % + prime de production



La colère gronde en France, elle s'exprime de manières différentes, avec un point commun: la volonté d'un grand nombre de pouvoir s'exprimer et d'être entendues! Les adhésions dans la période sont la preuve que la CGT répond aux attentes des salariées dans toute leur diversité et leur permet d'exprimer leurs revendications, d'agir, de compter pour une, sur leur lieu de travail. Elles nous démontrent que la colère, le vécu de l'injustice, la dégradation des conditions de travail et de vie n'est pas une fatalité. Plus nous serons nombreux-ses, plus nous serons en capacité d'imposer nos revendications, d'exiger des réponses concrète à l'urgence sociale, fiscale, écologique et économique!
38 121 salarié-es ont fait le choix d'adhérer à la CGT en 2022.



Nom :
Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
Email :
Tel :
Entreprise :

☎ 03 85 57 35 15

✉ ud71@cgt.fr

f UD CGT 71

UNION DÉPARTEMENTALE CGT DE
SAÔNE-ET-LOIRE

5 Rue Guynemer
71200 LE CREUSOT

**Se syndiquer est un droit
à la CGT c'est un plus**

